

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Version 1.0 – Juillet 2026

Notre engagement

Le GRETA-CFA de Haute-Corse s'engage à garantir un accès équitable à la formation pour toutes les personnes, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, au Code du travail et au Référentiel national qualité Qualiopi, le GRETA-CFA met en œuvre les moyens nécessaires afin de favoriser l'accueil, l'accompagnement et la réussite des personnes en situation de handicap.

Notre politique repose sur quatre principes fondamentaux :

- Garantir la non-discrimination dans l'accès à la formation ;
- Adapter les parcours aux besoins de chaque apprenant lorsque cela est nécessaire ;
- Favoriser l'autonomie et la réussite des stagiaires ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs spécialisés du territoire.

Notre organisation

Le GRETA-CFA de Haute-Corse intervient sur l'ensemble de son territoire au travers de ses différents sites de formation.

L'accessibilité est intégrée à toutes les étapes du parcours de formation :

- Information du candidat avant son entrée en formation ;
- Identification des besoins spécifiques lors du positionnement ;
- Étude des possibilités d'aménagement pédagogique, organisationnel ou matériel
- Accompagnement individualisé pendant toute la durée de la formation ;
- Évaluation régulière des adaptations mises en œuvre.

Chaque situation est étudiée individuellement dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.

Les adaptations proposées

Selon les besoins identifiés et après échange avec le bénéficiaire, le GRETA-CFA peut mettre en œuvre, seul ou avec ses partenaires, différentes mesures d'adaptation, notamment :

- adaptation des modalités pédagogiques ;
- aménagement des évaluations ;
- supports pédagogiques adaptés ;
- adaptation du rythme ou de l'organisation de la formation ;
- accompagnement individualisé ;
- mobilisation d'aides techniques ou humaines lorsque cela est nécessaire.

Lorsque la situation le nécessite, le GRETA-CFA s'appuie sur les dispositifs et partenaires compétents (AGEFIPH, FIPHFP, MDPH de Haute-Corse, Cap Emploi, France Travail, Ressource Handicap Formation, etc.).

Le référent handicap

Le GRETA-CFA de Haute-Corse dispose d'un référent handicap chargé :

- d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap ;
- d'analyser les besoins de compensation ;
- de coordonner les adaptations avec les équipes pédagogiques ;
- de mobiliser les partenaires spécialisés lorsque cela est nécessaire ;
- de contribuer à l'amélioration continue des pratiques en matière d'accessibilité.

Anthony SERVETTO

Conseiller en formation professionnelle – Référent Handicap

Téléphone : **04 95 54 53 35 / 07 76 79 97 81**

Courriel : **anthony.servetto@ac-corse.fr**

Amélioration continue

Le GRETA-CFA de Haute-Corse inscrit l'accessibilité dans sa démarche qualité.

Les retours des apprenants, des équipes pédagogiques et des partenaires alimentent une démarche d'amélioration continue afin de faire évoluer les pratiques, renforcer les compétences des équipes et garantir une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

Cette politique est réexaminée régulièrement afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins des publics accueillis.

Document applicable à l'ensemble des sites du GRETA-CFA de Haute-Corse.

Le Président

Jean-Martin Mondoloni,

GRETA-CFA de Haute-Corse

Président

Ordonnateur